

Zeitschrift: Arbido-B : Bulletin
Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Archivare; Verband der Bibliotheken und der Bibliothekarinnen/Bibliothekare der Schweiz; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation
Band: 8 (1993)
Heft: 3

Rubrik: Mitteilungen BBS = Communications de la BBS

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mitteilungen BBS / Communications de la BBS

L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHEQUES ET BIBLIOTHECAIRES SUISSES

fait peau neuve et s'offre une image.

Nous avons le plaisir de vous la présenter,
en avant-première, dans sa version noir/blanc



Mais laissez-vous donc surprendre par ses couleurs, que
vous découvrirez dans quelques temps à l'occasion d'une
prochaine correspondance...

BBS, Effingerstrasse 35, CH-3008 Berne, Téléphone (41 31) 26.42.40, Téléfax (41 31) 26.46.48

Assemblée des délégués

Extraits du procès-verbal

Au cours de sa séance du 26 mars 1993, l'Assemblée
des délégués a traité des affaires suivantes:

Commission de formation et d'examens pour bibliothécaire diplômé

Selon l'article 19 des Statuts de la formation
professionnelle, l'Assemblée des délégués peut
désigner un observateur aux examens.

Choix des observateurs pour l'année 1993

Pour le cours de Berne: Monica Wyss

Pour le cours de Zurich: Doris Kuhn

Pour le cours de Lausanne: un nom sera proposé
lors de la prochaine séance de l'Assemblée des
délégués.

Forum interrégional des groupes d'intérêt des membres individuels romands, le 4 février à Lausanne

A la suite de cette rencontre, il est apparu très
clairement que la définition d'une image de la pro-
fession est un problème qui préoccupe fortement
les groupes d'intérêt des membres individuels.

L'Assemblée des délégués a chargé le comité
d'inclure l'image de la profession dans les objectifs
quadriennaux.

Diplôme post-grade en management pour bibliothécaire

L'Assemblée des délégués a été informée des
derniers développements. Ce cours débutera cet
automne. Une information détaillée sera disponible
très rapidement.

Assemblée générale Winterthour 1993

L'organisation du congrès suit son cours. Le comité
d'organisation se réunit mensuellement. Il est pré-
sidé par Hannes Hug, membre du comité BBS et
responsable pour les relations publiques.

Comité

Extraits du procès-verbal

Au cours de sa séance du 30 mars 1993, le comité a traité des affaires suivantes:

Ressaisie des données du RP4

Le projet RP4 est remis à l'ordre du jour de la prochaine séance du comité. Le comité prépare une proposition pour l'Assemblée des délégués lors de la séance du 11 juin 1993.

Automatisation de la Bibliothèque nationale: Prise de position de la BBS

La BBS regrette que la BN n'ait pas choisi un système existant. Elle note que le système hétérogène est porteur de changement, à condition de créer des passerelles. Elle désire que soit instaurée une structure de coordination pour mettre en œuvre la normalisation. Elle veut être associée aux travaux, à condition de pouvoir, en collaboration avec d'autres intéressés, définir les standards.

Formation

Faisant suite à une rencontre sur la formation organisée par l'E.S.I.D., le 30 mars 1993 à Berne, un groupe de travail a été formé. Il est constitué de: Y. Estermann, Ph. Haymoz, M. Maschek et J. Cordonier.

Le comité décide de confier à ce groupe interprofessionnel le soin d'élaborer le document sur la formation et renonce à créer une groupe de travail BBS. Le délai pour la remise du document est mai 1994.

Perfectionnement professionnel

Le comité a décidé de réactualiser les tarifs des cours de perfectionnement professionnel. Les nouveaux prix rentreront en vigueur lors de la prochaine série de cours.

Logo

Le comité a décidé du choix du logo pour la BBS. Il charge l'agence de communication visuelle Vert Pomme de développer plusieurs versions du projet retenu.

Bulletin de prêt interbibliothèque 2ème tirage

Le comité a décidé d'instaurer une nouvelle échelle de prix:

Prix du bulletin, membre BBS - .50

Prix du bulletin, non-membre 1.-

Communication de la rédaction RP / Mitteilungen der VZ-Redaktion

A la suite des restrictions budgétaires qui frappent la plupart des bibliothèques suisses, l'équipe du RP

(Répertoire des périodiques dans les bibliothèques suisses) a été approchée par la Commission des bibliothèques universitaires (CBU) dans le but de coordonner, dans la mesure du possible, les «désabonnements» des périodiques. Vu l'urgence des mesures à prendre, on a renoncé à étudier une modification du logiciel SIBIL utilisé; si une véritable fonction de coordination devait à l'avenir être gérée par la base de données du RP, le logiciel sera développé (ce qui est d'ailleurs à l'étude chez REBUS).

Des mesures rapides ont été prises d'entente avec les bibliothèques de la CBU notamment. Dans l'immédiat, **toutes les bibliothèques membres du RP sont invitées à annoncer au plus vite à la rédaction du RP les abonnements qu'elles ont résiliés** (que ce soit dans l'immédiat ou pour une date ultérieure). Dans le même ordre d'idées, **les nouveaux abonnements en commande ferme doivent être annoncés au plus vite**, même avant l'arrivée du premier fascicule.

L'enregistrement des résiliations et des commandes est prioritaire à la rédaction RP, et la mention «résilié/abbestellt» ou «commande/bestellt» est ajoutée à l'état de collection de la bibliothèque concernée. De cette façon, la consultation de la base du RP permet de prendre toute décision de résiliation ou de commande en sachant ce qui se passe dans les autres bibliothèques partenaires du RP.

Seit einiger Zeit leiden die meisten Schweizer Bibliotheken unter strengen Budgeteinschränkungen; so hat die KUB (Kommission der Universitätsbibliotheken) beim VZ-Team (Verzeichnis der Zeitschriften in Schweizer Bibliotheken) angefragt, ob mit Hilfe dieses Verzeichnisses die Zeitschriften-Abbestellungen einigermaßen koordiniert werden könnten. Aus Zeitmangel wurde darauf verzichtet, das SIBIL-Programm des VZ abzuändern; sollte längerfristig eine An- und Abschaffungskoordination über die VZ-Datenbank angestrebt werden, müsste das Programm entsprechend angepasst werden (was übrigens bei REBUS schon untersucht wird).

Im Einverständnis mit den KUB-Bibliotheken wurden Sofortmassnahmen getroffen. Unter anderem werden **alle Bibliotheken, die VZ-Mitglieder sind, gebeten, Abonnementabbestellungen sofort der VZ-Redaktion zu melden** (auch wenn noch nicht alle Nummern des bezahlten Abonnements eingetroffen sind). Gleichzeitig sollen **festbestellte Neuabonnemente so rasch als möglich gemeldet werden**, auch wenn noch keine Hefte eingetroffen sind.

Die Erfassung der Abbestellungen und der Neuabonnemente hat bei der VZ-Redaktion absolute Priorität; der Vermerk «abbestellt/résilié» oder «bestellt/commande» wird beim Bestand der betroffenen Bibliothek angehängt. Damit ist es möglich, bei der Online-Abfrage der VZ-Datenbank zu erfahren, was sich in den VZ-Partnerbibliotheken tut, so dass eine Entscheidung in Kenntnis der Lage getroffen werden kann.